

Bureau communautaire du 19 décembre 2017

Délibération n° B2017-19

L'an deux mille dix sept, le 19 décembre à 16 h 00, le bureau communautaire légalement convoqué le 13 décembre 2017, s'est réuni à Malestroit sous la présidence de Alain Launay.

Membres du bureau communautaire en exercice : 12 - Nombre de votants : 8

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, LAMOUR, BERTHEVAS, GICQUELLO, LAUNAY, JOSSE, BRULE, DROUGARD, MARCHAL.

Étaient absents, excusés : Messieurs, ROUSSETTE, BLEHER, RODRIGUEZ, LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Daniel Brûlé

Objet : Ecole de musique : Tarifs 2018

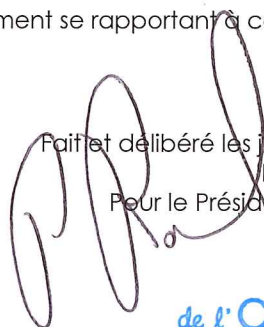
Monsieur le vice-Président propose aux membres du bureau, après avis favorable de la commission ad-hoc, de reconduire pour l'année 2018 l'intégralité des tarifs de la régie de recettes de l'école de musique, appliqués l'année passée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE les tarifs relatifs à l'école de musique présentés ci-annexés,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président
Pierre Roussette



de l'OUST
à BROCÉLIANDE
COMMUNAUTÉ
La Gacilly • Guer • Malestroit

Annexe B2017-19 – Tarifs école de musique

Envoyé en préfecture le 09/01/2018

Reçu en préfecture le 09/01/2018

Affiché le

ID : 056-200066785-20171219-B2017_19-DE

		Enfant (€)				Adulte(€)				Enfant(€)				Adulte(€)			
		T4*	T3*	T2*	T1*	T4*	T3*	T2*	T1*	T4*	T3*	T2*	T1*	T4*	T3*	T2*	T1*
Formation musicale + pratique individuelle + pratique collective																	
		270	251	232	213	290	270	249	229	400	372	350	330	430	400	370	340
Formation musicale + pratique semi-collective + pratique collective																	
		180	167	155	142	/				267	248	233	220	/			
Formation musicale /Éveil musical																	
		70	65	60	55	/				130	121	112	103	/			
Pratique individuelle																	
		370	344	318	292	530	493	456	419	630	586	542	498	630	586	542	498
Pratiques individuelle + collective																	
		320	298	275	253	320	298	275	253	430	400	370	340	430	400	370	340
Pratiques collectives	Atelier	120	112	103	95	194	180	167	153	240	223	206	190	240	223	206	190
	Chorale	66	61	57	52	98	91	84	77	110	102	95	87	110	102	95	87
	Orchestre	66	61	57	52	98	91	84	77	110	102	95	87	110	102	95	87
Parcours instrumental																	
		90	84	77	71	/				140	130	120	111	/			
Frais de dossier		30 € par famille								45 € par famille							
Location d'instrument		20 € pour une guitare 50 € pour un autre instrument															

*Les frais pédagogiques sont calculés en fonction du quotient familial :

0 € < T1 < 550€ - 551 € < T2 < 850 € - 851 € < T3 < 1200 € - T4 > 1201 €

Le montant des frais pédagogiques pourra être proratisé au mois, au trimestre, etc...